

ARSLA

Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale
Amyotrophique et autres maladies du motoneurone

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

111, Rue de Reuilly
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ARSLA

Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale
Amyotrophique et autres maladies du motoneurone

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

111, Rue de Reuilly
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association ARSLA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARSLA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant la première application des règlements comptables ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 décrit dans la partie « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD

ARSLA

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net	
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1)	107 956	99 510	8 446	5 596
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	252 167		252 167	168 974
	TOTAL		360 123	99 510	260 613	174 571
	Immobilisations corporelles	Terrains	290 243		290 243	290 243
		Constructions	2 645 539	1 402 709	1 242 830	1 402 640
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 643 261	2 654 310	988 950	841 740
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL		6 579 045	4 057 019	2 522 025	2 534 624
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		100 000		100 000		
Immobilisations financières (2)	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	1 122		1 122	1 122	
TOTAL		1 122		1 122	1 122	
Total (II)		7 040 290	4 156 529	2 883 761	2 710 317	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations	240 251		240 251	69 245
		Autres créances	154 379		154 379	248 115
		Charges constatées d'avance	22 729		22 729	28 408
	TOTAL		417 360		417 360	345 769
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	3 960 176		3 960 176	2 678 473	
	Disponibilités	1 267 533		1 267 533	1 639 472	
Total (III)		5 645 070		5 645 070	4 663 715	
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		12 685 361	4 156 529	8 528 831	7 374 033	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					

ARSLA

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	260 732	260 732
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 057 400	1 057 400
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	222 001	222 001
	Réserves pour projet de l'entité	30 000	30 000
Autres réserves	3 544 311	3 544 311	
Report à nouveau	1 358 488	811 729	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 224 615	546 758	
Situation nette (sous-total)	7 697 549	6 472 933	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total (I)	7 697 549	6 472 933	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	340 251	69 245
	Fonds dédiés	208 896	442 949
	Total (II)	549 148	512 194
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	3 846	3 154
	Total (III)	3 846	3 154
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	3 400	3 400
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 799	82 381
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	187 958	202 886
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	45 130	97 081
Produits constatés d'avance			
Total (IV)	278 288	385 750	
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	8 528 831	7 374 033	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

ARSLA

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	25 925	32 420
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	53 337	65 134
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	92 626	371 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	4 586 294	4 079 191
	<i>Dons manuels</i>	3 486 801	3 280 697
	<i>Mécénats</i>	703 676	531 366
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	395 817	267 126
	Contributions financières	362 691	300 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	394 052	64 797	
Autres produits	91 496	25 774	
	Total des produits d'exploitation (I)	5 606 424	4 938 318
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	985 070	1 037 447
	Aides financières	1 410 977	1 385 579
	Impôts, taxes et versements assimilés	79 600	56 052
	Salaires	895 792	665 834
	Cotisations sociales	327 516	243 811
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	518 167	574 027
	Dotations aux provisions	691	1 167
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	217	
	Reports en fonds dédiés	160 000	442 949
	Autres charges	35 037	11 345
		Total des charges d'exploitation (II)	4 413 071
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 193 353	520 102
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	23 573	
	Autres intérêts et produits assimilés	7 709	26 705
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	31 283	26 705
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change	20	4
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	20	4
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		31 262	26 701
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		1 224 615	546 804

ARSLA

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		46
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-46
Participation des salariés aux résultats (VI) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	5 637 707	4 965 023
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 413 092	4 418 265
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 224 615	546 758
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	22 342	
Prestations en nature	282 601	66 080
Bénévolat	228 153	158 008
TOTAL	533 097	224 088
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	22 342	
Prestations en nature	282 601	66 080
Personnel bénévole	228 153	158 008
TOTAL	533 097	224 088



ARSLA

Annexe



**Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2025
Montants exprimés en EUR**

Table des matières

1	Objet social	4	
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5	
3	Description des moyens mis en œuvre	6	
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture		7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7	
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7	
5	Principes et méthodes comptables	8	
5.1	Principes généraux	8	
5.1.1	Changement de méthode comptable	8	
5.1.2	Changements d'estimation	9	
5.1.3	Corrections d'erreurs	9	
5.2	Dérogations	9	
5.3	Principales méthodes comptables	9	
5.3.1	Présentation des comptes	9	
5.3.2	Méthode générale	10	
6	Informations relatives aux postes du bilan	11	
6.1	Actif immobilisé	11	
6.1.1	Etat de l'actif immobilisé (brut)	11	
6.1.2	Tableau des amortissements	12	
6.1.3	Immobilisations incorporelles	12	
6.1.4	Immobilisations corporelles	12	
6.1.5	Immobilisations en cours	13	
6.1.6	Immobilisations financières	13	
6.1.7	Dépréciations de l'actif immobilisé	14	
6.2	Actif circulant	14	
6.2.1	Etat des créances	14	
6.2.2	Créances reçues par legs ou donations	14	
6.2.3	Produits à recevoir	15	
6.2.4	Charges constatées d'avance	15	
6.3	Fonds propres	15	
6.3.1	Tableau de variation des fonds propres	15	
6.4	Fonds reportés et dédiés	15	
6.4.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	15	
6.4.2	Fonds dédiés	15	
6.5	Provisions pour risques et charges	16	
6.5.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	16	
6.6	Dettes	16	
6.6.1	Etat des dettes	16	
6.6.2	Détail autres dettes : aides pour la recherche	17	
6.6.3	Charges à payer	17	
7	Informations relatives au compte de résultat	18	
7.1	Ventilation des produits d'exploitation	18	

7.2	Ventilation des produits liés aux legs	19
7.3	Autres informations	19
7.3.1	Honoraires des commissaires aux comptes	19
7.3.2	Contributions volontaires en nature	19
7.3.3	Le don en confiance	20
7.3.4	Informations relatives à l'effectif	20
7.3.5	Transactions non courantes	20
7.3.6	Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger	21
8	Engagements hors bilan	22
8.1	Engagements reçus	22
8.2	Engagements donnés	22
8.2.1	Engagements concernant les conventions de recherche	22
8.2.2	Engagements concernant la convention de recherche PULSE	22
9	Compte de résultat par origine et par destination	23
9.1	Ressources issues de la générosité du public et autres ressources	24
9.2	Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources	24
9.3	Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public	25
9.4	Les immobilisations	25
10	Présentation du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2025	26
10.1	Le compte de résultat par origine et par destination	26
10.2	Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	27

1 Objet social

L'association dite « Association pour la Recherche sur la Sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone » a pour buts :

- D'apporter un soutien aux patients et à leur famille, dans le respect des diversités, des situations et des souhaits,
- De soutenir les recherches sur la Sclérose latérale amyotrophique – dite aussi « Maladie de Charcot » – et les autres maladies du motoneurone, et d'encourager toutes les initiatives engagées contre ces maladies et les handicaps qu'elles entraînent,
- De promouvoir la réflexion et la collaboration avec le corps médical,
- De favoriser les échanges et les projets communs avec toutes les autres associations luttant contre les maladies neurologiques et leurs conséquences,
- De sensibiliser l'opinion publique sur cette maladie,
- De solliciter le concours des pouvoirs publics et du secteur privé en vue de la réalisation des objectifs définis ci-dessus,
- De lutter pour une citoyenneté pleine et entière des malades.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions sociales se déclinent plus précisément de la façon suivante :

- Soutenir gratuitement les malades et les aidant pour une meilleure qualité de vie : mise à disposition d'aides techniques, soutien psychologique et écoute, aide sociale et juridique et formation des aidants familiaux et professionnels ;
- Accélérer et promouvoir la recherche par le soutien et le financement de programmes de recherche ;
- Sensibiliser, communiquer et faire connaître la maladie.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- Versement de fonds pour la recherche
- Prêt de matériel à titre gracieux auprès des malades sollicitant l'association et accompagnement par des ergothérapeutes afin d'apporter une réponse individualisée pour le mieux-être du malade
- Participation au financement des journées « recherche » organisées par la filière
- Proposition de séances de groupes de paroles à destination des aidants proches et à la famille endeuillée
- Accompagnement et formation des bénévoles dans leurs missions d'aide, de sensibilisation et de collecte,
- Mise en place de campagnes promotionnelles et d'évènements nationaux et régionaux pour faire connaître l'association et encourager la générosité du public.

Afin de mener à bien ses missions, l'association dispose des ressources suivantes :

- Produits issus de la générosité du public (cotisations sans contrepartie, dons, legs, mécénat) ;
- Revenus issus de produits liés à la générosité du public (revenus issus de legs, produits financiers, produits des évènements etc.) ;
- Subventions ;
- D'autres produits.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Néant.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des impacts résultant de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 tels que décrits ci-dessous
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.1.1 Changement de méthode comptable

5.1.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

La première application du règlement constitue un changement de méthode comptable.

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

— Au niveau du compte de résultat :

- / Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en charges exceptionnelles sur la ligne « opérations en capital » sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation sur la ligne « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour un montant de 217 €
- / Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
- / Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».

Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

— Au niveau du bilan

- o Les charges constatées d'avance s'élevaient à 28 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 22 K€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.1.2 Changements d'estimation

L'association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

L'association n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 Dérogations

L'association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

5.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

5.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice			31/12/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	102 774	5 182			107 956
Immobilisations incorporelles en cours	168 974	83 193			252 167
Total Immobilisations incorporelles	271 748	88 375	-	-	360 123
Terrains	290 243				290 243
Constructions	2 645 539				2 645 539
Install. Tech., mat., outillage	2 964 204	498 754	450		3 462 508
Install. générales, ag. Am. divers	45 109				45 109
Matériel de transport	10 735				10 735
Matériel de bureau, informatique, mobilier	120 210	4 699			124 909
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes	-				-
Total Immobilisations corporelles	6 076 042	503 453	450	-	6 579 045
Biens reçus pas legs ou donations	-	100 000			100 000
Participations et créances rattachés	-				-
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts et autres immo. financières	1 122				1 122
Total Immobilisations financières	1 122	-	-	-	1 122
Total	6 348 912	691 828	450	-	7 040 290

6.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice			31/12/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	97 177	2 333			99 510
Total Immobilisations incorporelles	97 177	2 333	-	-	99 510
Constructions	1 242 900	159 809			1 402 709
Install. Tech., mat., outillage	2 160 894	346 869			2 507 764
Install. générales, ag. Am. divers	16 176	3 405			19 581
Matériel de transport	10 735				10 735
Matériel de bureau, informatique, mobilier	110 712	5 752	233		116 231
Immo. Grevées de droits	-				-
Total Immobilisations corporelles	3 541 417	515 835	233	-	4 057 019
Total	3 638 595	518 167	233	-	4 156 529

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	L	3 à 8 ans

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Agencements, aménagements des terrains	L	6 à 10 ans
Constructions	L	10 à 20 ans
Agencement des constructions	L	12 ans
Matériel et outillage industriels	L	5 ans
Agencements, aménagements, installations	L	6 à 10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 10 ans
Mobilier	L	5 à 10 ans
Fauteuil manuel ou électrique	L	3 à 5 ans
Tablette commande oculaire/souris	L	3 à 5 ans

6.1.5 Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent à 252 167 € au 31 décembre 2025. Elles correspondent aux opérations de refonte du site internet, la création de modules e-learning, et au développement de l'application patient SLA.

6.1.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 1122 € au 31 décembre 2025. Elles correspondent aux dépôts de garantie.

6.1.7 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	1 122	-	1 122
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	1 122		1 122
Créances de l'actif circulant	417 360	417 360	-
Créances Clients et Comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations	240 251	240 251	
Autres	154 379	154 379	
Charges constatées d'avance	22 729	22 729	
Total	418 482	417 360	1 122

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

(*) dont aides personnalisées

6.2.2 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres. Au 31 décembre 2025, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 240 251 €.

6.2.3 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 105 293 € au 31 décembre 2025. Ils se composent du solde du mécénat de la France s'engage à hauteur de 100 000€, et des indemnités journalières de sécurité sociale à recevoir de 5 293 €.

6.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 22 729 €. Elles sont relatives à l'exploitation.

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		Solde à la fin de l'exercice
		Montant	Dont générosité publique	Montant	Dont générosité publique	Montant	Dont générosité	
Fonds propres sans droit de reprise	260 732							260 732
Fonds propres avec droit de reprise	1 057 400							1 057 400
Réserves								
Réserves statutaires ou contractuelles	222 001							222 001
Réserves pour projet de l'entité	30 000							30 000
Autres réserves	3 544 311							3 544 311
Report à nouveau	811 729	546 758	546 758					1 358 487
Résultat de l'exercice	546 758	- 546 758	- 546 758	1 224 616	1 224 616			1 224 616
Situation nette	6 472 933	-	-	1 224 616	1 224 616	-	-	7 697 549
Autres fonds propres								
Total	6 472 933	-	-	1 224 616	1 224 616	-	-	7 697 549

6.4 Fonds reportés et dédiés

6.4.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds reportés sont comptabilisés quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants aux legs acceptés en Conseil d'Administration. Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs.

Les fonds reportés liés au legs s'élèvent à 340 251 € au 31 décembre 2025.

6.4.2 Fonds dédiés

Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds dédiés Coordination en santé	251 689	-	251 689	-
Fonds dédiés projet Essaimage	191 260	-	142 363	48 897
Fonds dédiés réaménagement locaux	-	160 000	-	160 000
TOTAL	442 949	160 000	394 052	208 897

6.5 Provisions pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	3 154	692	-	3 846
Total	3 154	692	-	3 846

6.5.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les provisions sont évaluées à 3 846 € et sont comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux d'actualisation de 3,98%,
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle, entre 62 et 65 ans.

Ce principe veut que les mêmes règles et procédures comptables soient appliquées chaque année afin que les informations comptables soient comparables.

6.6 Dettes

6.6.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	3 400		3 400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 799	41 799		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	187 958	187 958		
Autres dettes	45 130	45 130		
Produits constatés d'avance				
Total	278 287	274 887	3 400	-

6.6.2 Détail autres dettes : aides pour la recherche

Autres dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Dotations 2020	45 130	45 130		
Dotations 2021	-	-		
Dotations 2022	-	-		
Dotations 2023	-	-		
Dotations 2024	-	-		
Dotations 2025	-	-		
TOTAL	45 130	45 130		



L'engagement hors bilan représente 1 564 K€ au 31 décembre 2025. Les engagements de recherche sont liés à des conventions pluriannuelles avec comme obligation pour le chercheur d'établir des rapports intermédiaires scientifiques et financiers.

6.6.3 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	41 799
Factures non parvenues	41 799
RRR à accorder at autres avoirs	0
Congés payés, CET et RTT	112 820
Congés provisionnés	76 835
Charges sociales sur congés payés	27 461
Charges fiscales sur congés payés	8 524
Autres dettes fiscales et sociales	1 224
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	1 224
Autres dettes	45 130
Total	200 973

7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Ventilation des produits d'exploitation

Montants en €	2025	2024
Cotisations	25 925	32 420
Ventes de biens et services	53 337	65 134
Concours publics et subventions d'exploitation	92 626	371 000
Dons	3 486 801	3 280 697
Mécénat	703 676	531 366
Legs, donations et assurance-vie	395 817	267 126
Contributions financières	362 691	300 000
Reprises sur amort. Dépr.prov. et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	394 052	64 797
Autres produits	91 496	25 774
Total	5 606 424	4 938 318

La rubrique « mécénat » correspond aux montants octroyés au titre d'une convention auprès d'une entreprise.

La rubrique « contributions financières » correspond aux montants octroyés au titre d'une convention auprès d'autres entités privées non lucratives.

La rubrique « dons » correspond notamment à l'ensemble de la collecte de l'association ne faisant pas l'objet d'une convention spécifique.

Les autres produits correspondent essentiellement au remboursement des aides versées pour 91 K€.

7.2 Ventilation des produits liés aux legs

Rubriques	2025	2024
Legs acceptés au cours de l'exercice	304 253	51 295
Assurances vies encaissées	362 564	49 298
Ventes de biens reçus par legs	-	30 775
Reprises de fonds reportés	38 299	174 626
Décomptes notaires liés aux legs	6	1 966
VNC des biens reçus par legs cédés au cours de l'exercice	-	- 30 833
Dotations aux fonds reportés	- 309 305	- 10 000
Dépréciation liée aux legs	-	-
Total	395 817	267 126

7.3 Autres informations

7.3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	17 561
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	17 561

7.3.2 Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié de prestations en nature pour 282 601 €, de dons en nature pour 22 342€, et de contributions bénévoles dont la valorisation est la suivante :

Prestations bénévoles en nature	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre d'heures	14 332	10 231	10 552	10 151	5 280	470	16 250	15 989	16 790	16 890
Valorisations en euros :										
- Masse salariale	170 264	121 544	118 921	112 372	55 812	4 818	158 600	156 053	163 870	163 326
- Charges sociales	57 890	36 463	35 676	33 712	16 744	1 445	47 580	46 816	49 161	48 997
Total	228 153	158 008	154 597	146 084	72 556	6 263	206 180	202 869	213 031	212 323

La méthode de calcul de la valorisation des contributions volontaires est :

- Les heures de bénévolat sont valorisées au taux du SMIC horaire. Les charges sociales et fiscales théoriques basées sur ces heures de bénévolat sont fixées à 30% du montant brut valorisé.

Les contributions volontaires sont constituées :

- De bénévoles assurant la représentation de l'association sur le terrain, la gestion des dons, la gestion des prêts de matériels, la ligne d'écoute... ;

- Des membres du conseil d'administration ;
- Des membres du conseil scientifique ;
- Des membres du comité qualité de vie et aides techniques.

7.3.3 Le don en confiance

7.3.3.1 Remboursement des frais des administrateurs

Le montant des remboursements de frais des administrateurs est de 2 573 € pour la présidente et de 14 750 € pour les autres administrateurs correspondant essentiellement aux frais de déplacement.

7.3.3.2 Remboursement de frais

Le montant des frais de remboursement des frais de la directrice est de 3 937 €. Il correspond à des frais de déplacement.

7.3.3.3 Rémunération des dirigeants

Information sur la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 : les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association ARSLA sont le président, et les deux vice-présidents. Ils ne perçoivent aucune rémunération de l'association.

Information sur les cinq plus hautes rémunérations : l'association ayant uniquement 19 salariés ne souhaite pas communiquer sur cette donnée par respect envers son équipe.

7.3.4 Informations relatives à l'effectif

L'effectif salarié de l'ARSLA au 31 décembre 2025 se décompose comme suit :

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Employés	13	
Total	19	

7.3.5 Transactions non courantes

Néant.

7.3.6 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ALLEMAGNE	3 319
ARABIE SAOUDITE	125
AUSTRALIE	480
AUTRICHE	103
BELGIQUE	10 025
CANADA	1 666
CHILI	150
CHYPRE	10
CORÉE DU SUD	150
COTE D'IVOIRE	50
CROATIE	15
DANEMARK	293
EMIRATS ARABES UNIS	370
ESPAGNE	6 988
ETATS-UNIS	4 329
FEROE, ILES	15
GRÈCE	265
HONG KONG	510
IRAN	50
IRLANDE	405
ISRAËL	70
ITALIE	1 473
LIBAN	250
LITUANIE	100
LUXEMBOURG	3 914
MADAGASCAR	100
MADRID	53
MALAISIE	120
MARID	50
MAROC	538
MAURICE	530
MEXIQUE	2 542
MONACO	4 080
NORVÈGE	140
NOUVELLE-ZÉLANDE	300
PAYS-BAS	1 555
POLOGNE	506
PORTUGAL	350
ROYAUME-UNI	14 595
SINGAPOUR	600
SLOVAQUIE	10
SUÈDE	465
SUISSE	19 836
TCHEQUE	150
THAÏLANDE	74
TUNISIE	11
UNITED KINGDOM	1 251
TOTAL GENERAL	82 979

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-1 du règlement ANC n°2022-04 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

8 Engagements hors bilan

8.1 Engagements reçus

L'association a accepté et attend le reversement d'un legs à hauteur de 30 000 €.

8.2 Engagements donnés

8.2.1 Engagements concernant les conventions de recherche

Le montant de l'engagement concernant les conventions de recherche représente au 31 décembre 2025 un total de 1 564 K€.

8.2.2 Engagements concernant la convention de recherche PULSE

Le montant total de l'engagement hors bilan représente 329 K€ au 31 décembre 2025.

9 Compte de résultat par origine et par destination

L'ARSLA fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Le compte de résultat par origine et par destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources issues de la générosité du public (CER) sont présentés ci-après. Les règles de gestion et d'établissement du CER sont décrites dans les paragraphes ci-après constituant l'annexe du CROD et du CER. Elles ont fait l'objet de décision en conseil d'administration.

Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, l'ARSLA a pour but :

- D'apporter un soutien aux patients et à leur famille, dans le respect des diversités, des situations et des souhaits ;
- De soutenir les recherches sur la Sclérose Latérale Amyotrophique – dite aussi « maladie de Charcot » – et les autres maladies du motoneurone, et d'encourager toutes les initiatives engagées contre ces maladies et les handicaps qu'elles entraînent ;
- De promouvoir la réflexion et la collaboration avec le corps médical et scientifique ;
- De favoriser les échanges et les projets communs avec toutes les autres associations luttant contre les maladies neurologiques et leurs conséquences ;
- De sensibiliser l'opinion publique sur cette maladie ;
- De solliciter le concours des pouvoirs publics et du secteur privé en vue de la réalisation des objectifs définis ci-dessus.

Les missions sociales se déclinent plus précisément de la façon suivante afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs :

- Soutenir les malades et les aidant pour une meilleure qualité de vie : mise à disposition d'aides techniques, soutien psychologique et écoute, aide sociale et juridique et formation des aidants familiaux et professionnels ;
- Accélérer et promouvoir la recherche par le soutien et le financement de programmes de recherche ;
- Sensibiliser, communiquer et faire connaître la maladie.

9.1 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent de :

- Cotisations sans contrepartie.
- Dons, legs et mécénat : Dons manuels, legs et assurances vies, mécénat.
- Autres produits liés à la générosité du public : produits financiers, produits de cession des immobilisations issues de la générosité publique (legs ou donations), produits liés à la gestion du patrimoine immobilier issu de legs ou donations.

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources de l'ARSLA à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent notamment à ce jour :

- De subventions publiques,
- De contributions financières sans contrepartie
- D'autres produits divers.

9.2 Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

- Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales,
- Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés,
- Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels, répartis par clé individuelle en fonction des missions de chaque salarié. Ils comprennent :

- Salaires + charges sociales, taxes et assimilées,

- La répartition des coûts liés à la communication répartis entre missions sociales (plaidoyer) et frais de recherche de fonds (appels aux dons).

Tableau de réconciliation entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	VNC de cessions réintégrées en autres produits	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Total
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources						
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats de marchandises												
Variation de stock												
Autres achats et charges externes	792 804				101 044		91 223					985 071
Aides financières versées		1 410 977										1 410 977
Impôts, taxes et versement assimilés	49 520				11 889		18 191					79 600
Salaires et traitements et charges sociales	848 814				203 788		170 708					1 223 309
Dotations aux amortissements et provisions	489 041				7 547		21 579					518 167
Dotations aux provisions								692				692
Reports en fonds dédiés											160 000	160 000
Autres charges	3 543						31 495					35 038
Charges financières							21					21
Charges exceptionnelles												-
Participations des salariés aux résultats												-
Impôt sur les bénéfices												-
VNC des immos cédées									217			217
TOTAL	2 183 722	1 410 977	0	0	324 268	0	333 216	692	217	0	160 000	4 413 092

9.3 Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources affectées par les financeurs et donateurs (subventions, ressources issues de la générosité du public) financent les emplois pour lesquels elles ont été octroyées.

Les ressources issues de l'appel public à la générosité non affectées financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- Missions sociales,
- Frais d'appel des fonds,
- Frais de fonctionnement.

9.4 Les immobilisations

Les immobilisations acquises sont prioritairement financées par les ressources issues de la générosité du public affectées à l'achat d'aides techniques et de matériel de compensation de l'handicap, ou non affectées.

Pour les acquisitions significatives, un plan de financement est présenté afin d'identifier la quote-part des ressources issues de la générosité publique utilisée pour financer leur acquisition. En 2025, aucune immobilisation significative n'a été identifiée.

10 Présentation du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2025

10.1 Le compte de résultat par origine et par destination

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	25 925	25 925	32 420	32 420
Dons, Legs et Mécénat				
Dons manuels	3 486 801	3 486 801	3 280 698	3 280 698
Mécénat	703 676	703 676	531 367	531 367
Legs, Donations et assurances vies	395 818	395 818	267 127	267 127
Autres produits liés à la générosité du public	159 602	159 602	81 997	81 997
2. Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie	362 692		300 000	
Autres produits non liés à la générosité du public	16 298		35 618	
3. Subventions et autres concours publics	92 626		371 000	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	-		-	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	394 052		64 798	
TOTAL	5 637 490	4 771 822	4 965 024	4 193 609
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	2 183 722	1 494 352	2 011 495	1 718 647
Versement à d'autres organismes	1 410 977	1 410 977	1 385 579	1 385 579
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à d'autres organismes				
2. Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	324 268	324 268	277 062	277 062
Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3. Frais de Fonctionnement	333 216	317 610	300 012	265 562
4. Dotation aux provisions et dépréciations	692		1 167	
5. Impôts sur les bénéfices	-		-	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	160 000		442 949	
TOTAL	4 412 875	3 547 207	4 418 265	3 646 850
EXCEDENT OU DEFICIT	1 224 616	1 224 616	546 758	546 758

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	228 153	228 153	158 008	158 008
Prestations en nature	282 601	282 601	66 080	66 080
Dons en nature	22 342	22 342		
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	533 097	533 097	224 088	224 088
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	456 844	456 844	175 269	175 269
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	46 166	46 166	170	170
3. Contributions volontaires au Fonctionnement	30 087	30 087	48 649	48 649
TOTAL	533 097	533 097	224 088	224 088

10.2 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
1. Missions sociales	2 905 329	3 104 226	RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Réalisées en France			1. Ressources liées à la générosité du public	4 771 822	4 193 609
Actions réalisées par l'organisme	1 494 352	1 718 647	Cotisations sans contrepartie	25 925	32 420
Versement à d'autres organisations	1 410 977	1 385 579	Dons, legs et mécénats		
Réalisées à l'étranger			Dons manuels	3 486 801	3 280 698
Actions réalisées par l'organisme			Mécénat	703 676	531 367
Versement à d'autres organisations			Legs, Donations et assurances vies	395 818	267 127
2. Frais de recherche de fonds	324 268	277 062	Autres ressources liées à la générosité du public	159 602	81 997
Frais d'appel à la générosité du public	324 268	277 062			
Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3. Frais de fonctionnement	317 610	265 562			
TOTAL DES EMPLOIS	3 547 207	3 646 850	TOTAL DES RESSOURCES	4 771 822	4 193 609
Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	Reprise sur provisions et dépréciations		
Report en fonds dédiés de l'exercice	0	0	Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 224 616	546 759	DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	-
TOTAL	4 771 822	4 193 609	TOTAL	4 771 822	4 193 609
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	3 498 088	2 870 505
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	1 224 616	546 758
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public	-508 185	493 203
			DAP immo financées par la GP	518 167	574 028
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 732 686	3 498 088

	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
1. Contributions volontaires aux missions sociales			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Réalisées en France	456 844	175 269	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	228 153	158 008
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	46 166	170	Prestations en nature	282 601	66 080
3. Contributions volontaires au fonctionnement	30 087	48 649	Dons en nature	22 342	
TOTAL	533 097	224 088	TOTAL	533 097	224 088

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00	0,00
Utilisation		
Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0,00	0,00